

réunies pour réclamer leur part en disant que les terres publiques appartenant à tout le monde, elles y ont droit et qu'il n'est pas juste d'en donner une part exclusivement aux anglicans qui sont moins nombreux. Les catholiques du Haut-Canada ont fait (11 m) ne réclamation. Avant l'union, la législature du Haut-Canada s'en était vivement occupée mais n'avait pu terminer le différend, faute de pouvoirs suffisants que l'Angleterre refusait d'accorder.

Depuis l'union des Canada, on est revenu à la charge à plusieurs reprises auprès du gouvernement impérial qui a fini par promettre de changer les lois qui ont rapport aux réserves. Lord Russell avait même manifesté la pensée que ces changements ne devraient se faire que d'après les vues du parlement canadien. Lord Derby a paru moins libéral que son prédécesseur; de là le ton presque menaçant des résolutions proposées en chambre par M. Hincks et adoptées à une forte majorité. Elles affirment que c'est une question purement canadienne et qui doit être laissée au parlement provincial; que toute autre manière d'agir serait propre à créer un mécontentement profond et général; que le parlement britannique n'étant pas assez au fait de l'état de l'opinion publique en Canada, ne peut préparer une mesure propre à contenter les colons, enfin que la Chambre désire de tout son cœur éviter les conséquences déplorables d'une *collision*, on plutôt d'une *différence d'opinion* entre le parlement provincial et le parlement impérial.

Dans le cours des débats on a souvent demandé au ministère ce qu'il prétendait faire de ces terres, lorsqu'elles auraient été remises sous le contrôle du parlement canadien. Il a refusé constamment de dire sa pensée là-dessus. On conjecture qu'il a l'intention de les appliquer à l'éducation.

La discussion sur un bill de M. Drummond pour autoriser le gouvernement à nommer des juges-assistans en certains cas, a été interrompue par un voyage de Son Excellence et des deux chambres à Sherbrooke pour l'inauguration du chemin de fer du St. Laurent et de l'Atlantique. Comme ce voyage est un hors d'œuvre parlementaire, et qu'il s'est fait un jour de congé, je laisserai à d'autres le soin de vous en parler plus longuement. Je crains d'outrépasser les bornes qui me sont prescrites.

Quelques jours plus tard, le ministère devenait incomplet par la resignation de M. Young, commissaire-en-chef des travaux publics. Ce monsieur trouvait que ses collègues avaient tort de vouloir traiter les marchands américains comme le Congrès traite les marchands canadiens. De-

puis plusieurs années il est question d'établir la réciprocité d'échange et de commerce avec les Etats-Unis; les Yankees sont prêts à prendre ce qu'on leur accorde de liberté, mais ne donnent en échange que de belles promesses. Le ministère qui est favorable en principe à la réciprocité commerciale, veut la restreindre jusqu'à ce que nos voisins se montrent plus traitables. Mr. Young pense que même en cet état, le Canada y gagne et voilà pourquoi il ne peut approuver le ministère qui voudrait en revenir à un système de protection et de restriction temporaire.

Le portefeuille vacant a été offert d'abord à M. Cartier qui l'a refusé pour différentes raisons et entre autres pour une dissidence sur la composition du conseil législatif. M. Chabot qui avait déjà occupé ce poste, l'a accepté de nouveau et a été obligé de se faire réélire, parce que tout membre qui accepte une place à laquelle est attaché un salaire, perd par là même son mandat de représentant. Il a été réélu sans opposition dans son comté de Belchasse.

M. Morin a proposé une série de résolutions qui tendent à demander au gouvernement impérial de rendre le Conseil Législatif électif, au lieu qu'actuellement il est composé de personnes nommées par le Gouverneur. En proposant ses résolutions Mr. Morin a annoncé qu'il ne prétendait pas en presser la passation durant cette session, mais que son but était de mettre la question du principe électif dans le domaine de la discussion afin que les journaux s'en occupassent et que chacun fût invité à réfléchir mûrement sur une question aussi grave qu'un changement dans notre constitution. Déjà bien des amendemens aux résolutions de M. Morin sont en contemplation, sans compter que quelques uns proposent d'abolir entièrement le Conseil Législatif.

L'acte d'union des Canadas permet à la législature d'augmenter le nombre des représentants, pourvu que cette mesure rencontre l'approbation des deux tiers de la Chambre. L'augmentation de la population paraît demander une augmentation proportionnelle dans la représentation. Certains comtés sont devenus assez populeux pour avoir droit d'élire deux membres. Ce projet a déjà échoué faute d'une seule voix. M. Morin espère cette fois être plus heureux. D'après son bill il y aura 120 représentans au lieu de 84; 60 pour le Haut Canada et 60 pour le B. C. D'après ce calcul, chaque membre représentera en moyenne 15 000 âmes. Québec et Montréal auront chacune trois représentans et les villes au-dessus de 20,000, en auront deux. Ils doivent avoir appel nominal le

22 Octobre pour prendre cette mesure en considération. Le ministère est absolument opposé à donner plus de représentans au Haut-Canada qu'au Bas.

La question si grave de la tenure seigneuriale occupe en ce moment la législature; j'en rendrai compte plus tard.

M. Brown a proposé de révoquer les lois imposant des pénalités contre ceux qui exigent au delà de 6 par cent d'intérêt. Cette mesure n'a passé à sa seconde lecture que par 31 voix contre 30. On s'attend à la voir rejeter à sa 3eme lecture ou dans le Conseil Législatif.

La création d'un bureau d'agriculture, des arts et des sciences a soulevé une vive discussion, surtout à cause de la 8e clause qui donnait un pouvoir absolu au ministre de ce département sur les établissemens publics. Le ministère a consenti à laisser cette clause.

Le Conseil Législatif ne veut pas rester étranger au mouvement de l'opinion publique sur sa constitution. Le 18, il doit y avoir un appel nominal pour prendre en considération les résolutions de l'Hon. T. Mackay, qui tendent à faire demander par le Conseil lui-même sa propre dissolution et son remplacement par un corps électif.

ALPHA.

ÉPILOGUE DE REGNIER, PAR LUI-MÊME.

J'ai vécu sans nul pensément,  
Me laissant aller doucement  
A la bonne loi naturelle;  
Et je m'étonne fort pourquoi  
La mort daigna penser à moi  
Qui jamais ne m'occupai d'elle.

### A VENDRE.

Au bureau de l'Abeille, Stations du chemin de la croix, précédées d'une courte instruction sur les *Indulgences*. Ce petit volume de 23 pages se donne pour la modique somme de 4 sous.

### CONDITIONS DE CE JOURNAL.

L'Abeille paraît, autant que possible une fois par semaine, pendant l'année scolaire. Le prix de l'abonnement est de 2s. 6d. par année, payable d'avance par moitié: la première moitié, à la rentrée des classes, la seconde au commencement de l'année. Les Pensionnaires s'abonnent au bureau de l'Abeille.

### AGENTS.

A la Petite-Salle, M. Jos. Gogjiépy.

Chez les Externes, M. P. Drolet.

Au collège St. Hyacinthe, M. J. R. Ouellet

Au collège de l'Assomption, M. L. A. A. Jetté  
J.-BTE. BLOUIN., Gerant.